

# Dignes d'être informées et respectées

Réponse du BOFVAC au Rapport du Comité JUST  
*Améliorer le soutien aux victimes  
d'actes criminels*

# 14

## RECOMMANDATIONS

# 1

Fournir automatiquement des informations aux victimes

# 2

Mieux utiliser les déclarations de la victime et les déclarations au nom d'une collectivité

# 3

Rendre les droits des victimes exécutoires comme les droits des délinquants

# 4

Permettre une plus grande flexibilité pour que la voix des victimes soit entendue

# 5

Élaborer des normes nationales

# 6

Inclure l'exécution des restitutions dans les normes nationales

# 7

Créer un groupe de travail chargé de recueillir des données sur les victimes

# 8

Coordonner le soutien entre les administrations

# 9

Investir dans les services aux victimes



# 10

Informar les victimes des ordonnances de non-publication et simplifier le processus de révocation

# 11

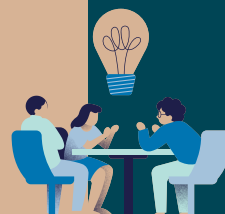
Consentement des victimes autochtones requis pour audiences adaptées à la culture demandées par délinquants non autochtones

# 12

Assurer un financement constant de la justice réparatrice

# 13

Limiter le nombre d'annulations d'audiences de libération conditionnelle permises



Investir dans le Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels pour une plus grande efficacité et pour renforcer son mandat

# 14

